

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 09/03/2010

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} mars 2010**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : D. DUBONNET - B. PARENDEL - R. EYMARD - JL GIANNELLONI - A. CARPE - J. ANGLADE - M. BOHORQUEZ - M. GUILLERMIN - D. DAVID - MH. GRENECHE - JP. NORAZ - M. BRINGOUD - C. CORSINI - P. DELBOS - M. GELLOZ - ME. GIRERD-POTIN - C. MERLOZ - Y. FETAZ - G. BRULFERT — D. GODDARD - JP. COUDURIER - M. DEGANIS - P. LABIOD - F. VIVET - D. DIVERCHY formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : C. Blanc – X. Cottin qui ont donné respectivement procuration à B. Parendel et G. Brulfert. Mme Carpe qui a donné pouvoir à M.H. Grenèche rejoint l'Assemblée à partir de 21h30.

Guillaume Brulfert a été élu secrétaire de séance.

Avant d'étudier l'ordre du jour, M. le Maire souhaite renouveler ses vœux auprès de l'équipe municipale et propose d'inverser les points 2 et 3 inscrits à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du Conseil en date du 04 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

M. Giannelloni, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les écritures du Compte Administratif retraçant l'exécution du budget communal pour l'exercice 2009.

1 - Section de Fonctionnement			<i>E = Excédent D = Déficit</i>
	Crédits ouverts (BP et DM)	Crédits employés (y compris <i>rattachement</i>)	Résultat d'exécution
Dépenses	2 980 387	2 668 219.08	
Recettes	2 980 387	3 276 647.80	608 428.72 (E)

2 - Section d'Investissement			
	Crédits ouverts (BP et DM)	Crédits employés (<i>dont solde investissement N-1</i>)	Résultat d'exécution
Dépenses	2 510 006.09	1 738 990.87	
Recettes	2 510 006.09	1 890 053.60	151 062.73 (E)

3 - Etat des restes à réaliser		Solde des Restes à réaliser	Résultat y compris reste à réaliser
Dépenses	715 764.13	561 227.13 (D)	
Recettes	154 537		198 264.32 (E)

Dans le cadre de cette présentation un débat s'engage.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire se retire au moment du vote. B. Parendel est désignée comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2009 tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

M. Giannelloni, Adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion du Trésorier-Payeur Général (TPG) est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le Trésorier Payeur Général avant d'être transmis au Maire ; il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve.

BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE

M. Giannelloni, Adjoint aux finances, rappelle le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le bilan annuel de la politique foncière pour l'année 2009.

BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE (Annexe au compte administratif 2009)

Nom du vendeur	Section et n° de parcelle	Lieudit	Contenance	Prix	Date de l'engagement	Etude chargée de l'acte
Albert Marc Jean GARANGER	J 157	« Sous bois de la Coche »	129 m ²	422.64 €	DCM du 30/03/2009	Me PACHOUD

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

M. Giannelloni, Adjoint aux finances, informe le conseil municipal que les collectivités locales de 3 500 habitants et plus doivent tenir, dans les deux mois précédant le vote de leur budget, un Débat d'Orientations Budgétaires (article L.2312-1 du CGCT). Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Le débat porte sur les orientations générales de l'exécutif et les engagements pluriannuels. Il expose les contraintes externes influençant la situation financière de la commune et présente les choix budgétaires en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte du fait que les orientations budgétaires concernant le budget principal de la commune et du budget annexe de la ZAC du Centre ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal.

MISE EN PLACE D'UNE ENSEIGNE SUR LA FAÇADE DU FOYER H. CONSTANTIN POUR L'ASSOCIATION CULTURELLE « L'ATELIER » DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNE

M. Eymard, Adjoint à l'urbanisme, informe les membres du Conseil municipal qu'afin de signaler la présence des locaux de l'association culturelle « L'atelier », dans les sous-sol du foyer, il est envisagé d'installer une

enseigne sur le mur d'accès de ce sous-sol. Les travaux envisagés consiste à l'accrochage à plat sur le mur d'un panneau simple face rectangulaire non lumineux d'une dimension de 1m (L) x 50 (H) cm. Un débat s'engage quant à l'opportunité d'intégrer ce visuel sur un bâtiment communal et sur sa taille.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à déposer une demande d'enseigne.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCI POUR REALISER UNE ETUDE DE CONSOMMATION DES MENAGES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

M. Eymard, Adjoint à l'urbanisme, au cadre de vie, informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réflexion pour l'aménagement du centre bourg, il est prévu d'implanter des commerces et services dans le projet. Afin de cibler au mieux les besoins de la population et de créer une réelle dynamique commerciale, il est proposé de réaliser une étude de consommation des ménages avec la CCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la signature de la convention avec la CCI de la Savoie.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION INTER PARTENAIRE AVEC ERDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES ELECTRIQUES

M. Eymard, Adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal que l'objectif de cette convention est de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées "moyenne échelle".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec ERDF.

PREFIGURATION DU SCHEMA AGRICOLE DE CHAMBERY METROPOLE ORIENTATIONS POLITIQUES ET AXES STRATEGIQUES

M. Eymard, Adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2006, la commune a transféré sa compétence en matière d'actions pour la préservation des activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire à Chambéry métropole.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur les orientations et les axes stratégiques proposés pour constituer le schéma agricole de Chambéry métropole et d'encourager la poursuite de la consultation sur ce dossier avant une validation en Conseil communautaire puis une déclinaison en plan d'actions opérationnelles.

L'étude préalable pourra être complétée par l'étude agricole réalisée en 2009 par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la révision du P.L.U. de Barberaz concernant les cartes « *Espaces et bâtiments agricoles* » et « *Utilisateurs des espaces agricoles* » de l'étude préalable à la réalisation du schéma agricole de Chambéry métropole.

Les terres agricoles identifiées sur la commune de Barberaz comme « usage inconnu » ont une destination sur la carte « *Utilisation des surfaces agricoles* » de l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture. De plus, les exploitants sont identifiés dans « *l'étude agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU* » contrairement aux éléments inscrits sur la carte « Utilisateurs des espaces agricoles ». Il s'agit de la GAEC de la Coche.

Chambéry métropole sera destinataire des éléments suivants afin de compléter le volet Barberaz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations et les axes stratégiques proposés par Chambéry métropole dans ce projet et décide de compléter celui-ci notamment avec l'étude agricole réalisée en 2009 dans le cadre de la révision du PLU.

CONVENTION DE FINANCEMENT DU MULTI ACCUEIL AVEC LA SNCF

M. Anglade, Adjoint à la petite enfance, informe le Conseil municipal que l'Action Sociale de la SNCF intervient auprès des agents et retraités dans divers champs dont l'Enfance et la Famille, dans le cadre de son Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une «*convention d'objectif et de financement*» afin que la commune puisse percevoir la prestation Indemnité de Garde Crèche.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ANNEE 2010 CREATIONS DE POSTES SUITE A RECRUTEMENTS

Mme Parendel, Première Adjointe, informe le Conseil municipal du besoin de créer des postes au sein du tableau des emplois de la Commune afin de pouvoir nommer des agents. Aussi, il convient de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 27h05, dont 18h35 affectées au restaurant scolaire de la Concorde et 8h30 affectées au multi accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois par la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 27h05/35èmes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ANNEE 2010 TRANSFORMATIONS DE POSTES POUR PERMETTRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Mme Parendel, Première Adjointe, informe le Conseil municipal que certains agents peuvent prétendre à un changement de grade en 2010, remplissant les conditions nécessaires.

Pour permettre ces avancements, une transformation de postes est nécessaire :

- d'un Agent social 2^{ème} classe 28/35èmes en Agent social 1^{ère} classe 28/35èmes,
- d'un Gardien de police municipale en Brigadier (temps complet 35/35^e).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des emplois proposées.

CONVENTION FORMATION SECURITE ROUTIERE

Mme Parendel, Première Adjointe, informe le conseil municipal que la Prévention Routière organise des formations d'intervenants en éducation routière destinées aux employés et policiers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de formation professionnelle avec la Prévention Routière pour un coût de 300 euros HT, ceci afin de pouvoir en faire bénéficier le gardien de Police Municipale de la commune.

FORMATION DES ELUS

Le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a introduit l'obligation pour les Conseils Municipaux de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres (Droit à la formation des élus cf. articles L.2123-12 et suivants CGCT).

Le tableau ci-dessous récapitulant les actions de formations des élus, financées par la Commune pour 2009 sera annexé au Compte Administratif 2009.

Bénéficiaire	Date	Thème	Coût en €
Mme Guillermin	01/04/2009	Organisation et vie culturelle des Communes le rôle et les missions de l'élu à la Culture	220.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le complément des thématiques de formation des élus et prend acte des actions de formation réalisées en 2009.

REFACTION SUR LE PRIX D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil municipal, que par courrier en date du 25 janvier 2010, un administré demande à la Commune une diminution du tarif suite à l'acquisition d'une concession au cimetière paysager.

En effet, il s'avère que cette concession normalement établie pour trois places ne peut techniquement recevoir qu'un seul cercueil du fait d'un problème d'infiltration d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le montant de la concession trentenaire demeure inchangé à hauteur de 167€ (part concession) et fixe le prix de l'emplacement (caveau) à 361€ (1083/3=361€).

CESSION DU CITROËN C15 « PRIME A LA CASSE »

Le Maire propose au Conseil de céder le C15 à la société Négocyal pour un montant de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la cession du véhicule Citroën C15 au profit de la société Négocyal.

DESAFFECTION D'OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire informe le Conseil municipal, que le service Bibliothèque a dressé la liste des documents hors d'usage ou obsolètes qu'il convient de désaffecter afin de faire de la place aux nouveautés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation proposée.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire présente à l'Assemblée deux documents récemment distribués à la population. D'une part un guide pratique/agenda 2010 et d'autre part le Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A ce titre, M. Eymard souhaite complimenter M. Martinotti (stagiaire) et les services qui ont travaillé à la conception de ce document d'importance pour la Commune et ses habitants.

Mme Goddard explique qu'au numéro d'appel d'urgence concernant les femmes victimes de violences (SOS Femmes battues), elle n'a eu personne et propose un autre numéro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.